Ancienne école, 90 chemin des Montarmots - Désaffectation du logement de fonction pour instituteurs

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : L'école des Montarmots, 90 chemin des Montarmots, est fermée depuis la rentrée scolaire 1983-84. Les locaux scolaires ont été désaffectés, à l'exception de l'appartement qui était occupé par une institutrice (Conseil Municipal du 19 septembre 1983).

Cet appartement étant désormais vacant, la Ville souhaite le désaffecter pour permettre une autre utilisation, le relogement d'une famille de l'Escale par le Centre Communal d'Action Sociale.

Le Préfet du Doubs a émis un avis favorable à la désaffectation le 18 juin 2002.

Des travaux de rénovation sont nécessaires. Ils seront dirigés par le service Bâtiment. Ils seront réalisés par le Service Bâtiment.

Une convention entre la Ville de Besançon -Service Administration Générale- et le Centre Communal d'Action Sociale définira les modalités de gestion de ce logement.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la désaffectation du logement,
- autoriser le transfert des crédits nécessaires à sa rénovation,
- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le CCAS.

La dépense sera imputée au chapitre de l'exercice courant 92.71/2313.00504.33000 abondé par des transferts de crédit de 15 245 € du chapitre 92.72/65717.98006.30020 (aide aux opérations de logement social et spécifique) et de 10 000 € du chapitre 90.63/2313.504.33000 (aide à la famille).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 21 octobre 2002.